

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe des Entreprises

Si les situations des territoires ultramarins sur le plan sanitaire ne sont pas comparables, le constat est malheureusement partagé sur la très difficile situation économique et sociale vécue par ces territoires. Leur développement est mis à mal, appelant à un soutien d'ampleur jusqu'à la fin de la crise. Les fragilités structurelles ultramarines sont accentuées par celle-ci et ont des répercussions néfastes pour les économies et les citoyens. Dans cet avis, vous présentez de nombreuses propositions qui pourraient permettre la réussite pour un Plan de relance adapté au contexte et à l'environnement de chacun de ces territoires. Et nous le comprenons parfaitement. Certes, le champ est vaste, peut-être trop pour certains, mais comment ne pas tenter de mettre en application la volonté enfin affichée du gouvernement, de faire preuve de différenciation au travers de la loi 4D ?

Au cours de ces auditions, plusieurs l'ont affirmé : le retour à une croissance forte, durable, soutenable et socialement juste dans les outre-mer, suppose de faire évoluer profondément le modèle économique. C'est ainsi que nous partageons les préconisations de cet avis visant à soutenir les entreprises et leurs salariés, ainsi que les entrepreneurs individuels. Nous rappelons que le tissu entrepreneurial de ces territoires est composé à 95 % de TPE, dont le niveau de rentabilité est faible et la capacité à résister à un choc tel que le confinement, limitée (faible niveau de trésorerie disponible, capacité à engager des démarches pour solliciter des aides insuffisante, etc.). De même, nous soulignons des délais de paiement qui dépassent amplement le délai réglementaire de 30 jours, ce qui accentue les problèmes de trésorerie déjà récurrents.

Tourisme, commerce, BTP, Transport, Industrie, sont certes, les secteurs d'activité majeurs sur lesquels les territoires d'Outre-Mer doivent s'appuyer et nous approuvons toutes les préconisations allant dans ce sens.

Plus que jamais, les impératifs restent le soutien à la préservation de la trésorerie à court terme et la diversification de l'offre à moyen-terme.

Pour autant, vous avez su mettre en exergue d'autres secteurs à prioriser dans ce contexte sanitaire dégradé, selon les spécificités de chaque territoire :

- L'agriculture pour une alimentation saine, équilibrée et partiellement autonome ;
- La recherche et la valorisation des ressources biologiques et génétiques,
- La production énergétique renouvelable ;
- Les filières du Care, métiers du lien et de la santé, la silver économie ;
- Le numérique ; - Les savoirs et communications, culturels et artistiques ;
- etc.

Toutefois, pour y parvenir, force est de reconnaître que les collectivités territoriales devront voir leurs niveaux de recettes s'amplifier et leur ingénierie s'améliorer, afin de mieux accompagner les entreprises. C'est sur cette base que nous appuyons vos propositions.

Remerciant les rapporteurs pour leurs travaux menés sur une période aussi contrainte, le groupe des Entreprises a voté l'avis.